



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2020-05

Comité visés : Comité d'exposition

Clubs visés : Tous les clubs organisateurs d'événements affiliés au Chats Canada Cats

Personnes visées : Tous les candidats au poste de commis
Toutes les personnes détenant une licence de commis
Toutes les personnes jugeant aux expositions du CCC

Attendu que la fonction de commis est l'une des plus importantes pendant les expositions.

Attendu que le comité d'exposition est chargé de la formation des commis, du renouvellement des licences et des suivis de rendement.

Attendu qu'il est essentiel pour le comité d'exposition de connaître le rendement des candidats au poste de commis, mais aussi des personnes licenciées.

Le 30 avril 2020, le conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive suivante concernant l'évaluation des commis en fonction :

- 1 – Une évaluation formelle des commis en fonction doit être faite par les juges officiant à l'aide du formulaire dûment approuvé ;
- 2 – Les clubs peuvent aussi faire l'évaluation des commis s'ils en sentent le besoin à l'aide du formulaire dûment approuvé ;
- 3 – Les clubs organisateurs d'événements doivent inclure le formulaire d'évaluation des commis dûment approuvé avec les cahiers de juges et enveloppes ;

/...2



- 4 – Les clubs doivent avoir des copies du formulaire en nombre suffisant lors d'une exposition pour eux-mêmes faire des évaluations s'ils le désirent ;
- 5 – Tous les formulaires complétés doivent être retourné au registrariat qui en saisira le comité d'exposition qui fera les suivis nécessaires.

En émettant cette directive, le conseil d'administration désire établir un processus d'amélioration continu pour les commis.